

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 23 avril, à 18 h,

Le Conseil municipal de la Commune de Barraux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Barraux, sous la présidence de Monsieur Christophe ENGRAND, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 15 avril 2014

Présents : ENGRAND Christophe, BERGAME Valérie, ROSSI Walter, BOSSY Magali, BAUD Alain, GRANIER Catherine, BEATINI Ingrid, BLANCHOD Jean-Pierre, BONNET Pierre, CECON Jacky, DRILLAT Jacqueline, JEAMBAR Patrick, LAVERRIERE Frédéric, MARTIN-DHERMONT Michèle, MERAS Sandrine, NICOLAS Marion, REMY Noël, ROJON Elodie.

Absents et excusés : MARTIN Bernard (pouvoir à BOSSY Magali).

Secrétaire de séance : DRILLAT Jacqueline.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 10 avril 2014 est approuvé et signé.

24-2014 - Vote du Compte administratif 2013 de la Commune

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier du Touvet présentent le Compte administratif 2013 de la Commune.

Le tableau suivant résume les soldes des mouvements comptables :

En €	Résultats clôture 2012	Affectation résultats 2012	Résultats 2013	Résultats clôture 2013
Investissement	635 072,56		-857 976,77	-222 032,46
Fonctionnement	676 752,84	- 650 000,00	538 560,12	567 797,09
Total	1 311 825,40		-319 416,65	345 764,63

Ils précisent que les écritures du Compte administratif de la Commune sont en tous points conformes aux écritures du Compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire précise que sur les crédits disponibles prévus en 2013, les restes à réaliser inscrits en dépenses sur l'exercice 2014 ont été répartis principalement comme suit, pour un montant de 320 500 €, permettant de régler certaines dépenses en investissement avant le vote du Budget primitif 2014 : travaux du Centre-Village et fin des études du PLU et de l'AVAP.

Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'adopter le compte administratif 2013 de la Commune.

25-2014 - Vote du Compte administratif 2013 de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier du Touvet présentent le Compte administratif 2013 du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Le tableau suivant résume les soldes des mouvements comptables :

En €	Résultats clôture 2012	Affectation résultats 2012	Résultats 2013	Résultats clôture 2013
Investissement	400 227,33		53 192,44	453 419,77
Fonctionnement	77 446,62	-60 000	53 996,96	71 443,58
Total	477 673,95		107 189,40	524 863,35

Ils précisent que les écritures du Compte administratif de l'Eau et de l'Assainissement sont en tous points conformes aux écritures du Compte de gestion du Trésorier.

Monsieur le Maire précise que sur les crédits disponibles prévus en 2013, les restes à réaliser inscrits sur l'exercice 2014 ont été répartis principalement sur les travaux de réseaux à la Gache, pour un montant de 417 000 €, permettant de régler des dépenses en investissement avant le vote du Budget primitif 2014.

Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'adopter le Compte administratif 2013 du service de l'Eau et de l'Assainissement.

26-2014 - Vote du Compte administratif 2013 de la Zone d'Activités de la Gache

Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier du Touvet présentent le Compte administratif 2013 de la Zone d'Activités de la Gache.

Le tableau suivant résume les soldes des mouvements comptables :

En €	Résultats 2013	Résultats clôture 2013
Investissement	0	0
Fonctionnement	0	0
Total	0	0

Ils précisent que les écritures du Compte administratif de la Zone d'Activités de la Gache sont en tous points conformes aux écritures du Compte de gestion du Trésorier.

Le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'adopter le Compte administratif 2013 de la Zone d'Activités de la Gache.

27-2014 - Approbation du Compte de gestion 2013 de la Commune

Monsieur le Trésorier du Touvet, comptable de la collectivité, présente au Conseil municipal le Compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2013 du budget de la Commune.

Il précise que les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du Compte administratif 2013 de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE le Compte de gestion 2013 de la Commune présenté par le Trésorier.

28-2014 - Approbation du Compte de gestion 2013 de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Trésorier du Touvet, comptable de la collectivité, présente au Conseil municipal le Compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2013 du budget du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Il précise que les écritures du Compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du Compte administratif 2013 du service de l'Eau et de l'Assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE le Compte de gestion 2013 du service de l'Eau et de l'Assainissement présenté par le Trésorier.

29-2014 - Approbation du Compte de gestion 2013 de la Zone d'Activités de la Gache

Monsieur le Trésorier du Touvet, comptable de la collectivité, présente au Conseil municipal le Compte de gestion qu'il a établi pour l'exercice 2013 du budget de la Zone d'Activités de la Gache.

Il précise que les écritures du Compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du Compte administratif 2013 de la Zone d'Activités de la Gache.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE le Compte de gestion 2013 de la Zone d'Activités de la Gache présenté par le Trésorier.

30-2014 - Affectation du résultat 2013 du budget de la Commune

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2013 du budget de la Commune, soit 567 797,09 €, au budget primitif 2014 comme suit :

- Compte 1068, section d'investissement : 550 000 €
- Compte 002, section de fonctionnement : 17 797,09 € (résultat reporté)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement, soit 567 797,09 €, au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2014 pour un montant de 550 000 € et au compte 002 (résultat reporté) de la section de fonctionnement du budget primitif 2014 pour un montant de 17 797,09 €.

31-2014 - Affectation du résultat 2013 du budget de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation 2013 du budget du Service de l'Eau et de l'Assainissement soit 77 446,62 €, au budget primitif 2014 comme suit :

- Compte 1068, section d'investissement : 70 000 €
- Compte 002, section de fonctionnement : 1 443,58 € (résultat reporté)

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'affecter le résultat de la section d'exploitation, soit 71 443,58 €, au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2014 pour un montant de 70 000 € et au compte 002 (résultat reporté) de la section d'exploitation du budget primitif 2014 pour un montant de 1 443,58 €.

32-2014 - Vote des taux d'imposition 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes communales par rapport à l'année 2013.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

VOTE les taux des trois taxes communales comme suit pour l'année 2014 :

Taxe d'habitation	:	8,69 %
Taxe foncière (bâti)	:	21,54 %
Taxe Foncière (non bâti)	:	63,54 %

33-2014 - Vote des Subventions aux Associations pour l'année 2014

Monsieur le Maire et Valérie BERGAME, Adjointe au Maire, proposent la répartition des crédits 2014 attribués aux Associations communales comme suit (en €) :

Iére Compagnie de Tir à L'arc	500
UNADIF	300
AAMAI	200
AAPPMA des 2Rives	300
A.C.C.A de Barraux	500
Amicale des Boules de Barraux	600
Amicale Don du Sang Chapa/Barraux	900
Amicale Pompiers du Granier	1 500
Anciens Combattants Résistance ANACR	320
A.S. Grésivaudan Football	3 000
ARTIS	400
Ass. Membres AS Saint Etienne (ASSE)	0
Association 7 Lieux Aventures	0
Au Fil de Soi	300
Barraux Festi	7 900
Barraux Pétanque	400
Barrolin Service	550
C.A.P.R (Club d'athlétisme de Pontcharra)	500

CHAPOBA	500
Club Philatélique	400
Comice Agricole Grésivaudan	150
Comité de Jumelage	3 000
Comité Paroissial	300
Compagnie Artiflette	500
Compagnie Le Puits	800
Compagnon de la Marche	950
Coopérative scolaire / Ecole élémentaire	1 600
Coopérative scolaire / Ecole maternelle	700
C.T.M. Ski	200
DIVERS (Réserve)	7 581
Ecole de Cordes du Grésivaudan	160
FNACA	700
Foyer socio-éducatif du Collège	200
FRAPNA	150
Grain de Sable	300
Harmonie des Enfants de Bayard	920
IMT	100
JAYA	400
Judo Chapareillan	200
La Bassine	500
Les Pénélopes	180
Les Tire-clous du Grand Manti	160
Locomotive	0
MFR de Crolles	0
MJC / MAISON POUR TOUS	1 800
Office du Tourisme Pontcharra	6 145
Radio Coquelicot / Oxygène	0
RASED Maître E	107
RASED Psychologue	107
Refuge des animaux et de la nature	300
Sauvegarde et Valorisation du Fort Barraux	10 000
Secours Populaire	500
Ski juniors Chapareillan	150
Sou des Ecoles	1 200
Tennis Club Barraux	1 250
UMAC	160
UNC	160
UNRPA LE FURET	3 500
Team Roses 38 - Rallye des Gazelles 2014	500
3VE'CUP 2014 (sur compte MJC)	300
Total	65 000

Après délibération, le Conseil Municipal, à seize voix pour et trois abstentions (J. DRILLAT, C. GRANIER et S. MERAS),

DECIDE l'attribution, comme indiqué ci-dessus, des Subventions aux Associations communales pour l'année 2014.

34-2014 - Vote du Budget Primitif 2014 de la Commune

Monsieur le Maire propose les grandes orientations budgétaires de la Commune au Conseil municipal qui les approuve.

Le budget 2014 de la Commune s'équilibre dans les deux sections, tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 2 322 792 €
- Section d'investissement : 2 393 275 €
- Total du budget : 4 716 067 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

VOTE le budget primitif 2014 de la Commune.

35-2014 - Vote du Budget Primitif 2014 du Service de l'Eau et de l'Assainissement

Monsieur le Maire propose les grandes orientations budgétaires du service de l'Eau et de l'Assainissement au Conseil municipal qui les approuve.

Le budget 2014 du service de l'Eau et de l'Assainissement s'équilibre dans les deux sections, tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation : 265 300 €
- Section d'investissement : 1 277 010 €
- Total du budget : 1 542 310 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

VOTE le budget primitif 2014 du service de l'Eau et de l'Assainissement.

36-2014 - Vote du Budget Primitif 2014 de la Zone d'Activités de la Gache

Monsieur le Maire expose le programme des travaux en cours de réalisation concernant l'extension de la Zone d'Activités de la Gache.

Le budget 2014 de la Zone d'Activités de la Gache s'équilibre dans les deux sections, tant en dépenses qu'en recettes :

- Section de fonctionnement : 1 276 994 €
- Section d'investissement : 1 276 994 €
- Total du budget : 2 553 988 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

VOTE le budget primitif 2014 de la Zone d'Activités de la Gache.

37-2014 - Complément à la Délibération du 18 décembre 2013 pour échange de parcelles de bois avec M. Hervé Guillaudin

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune a accepté, par délibération en date du 18 décembre 2013, un échange de parcelles boisées avec Monsieur Hervé GUILLAUDIN, sans soulte.

L'échange concerne les parcelles propriété de la Commune, cadastrée A 911, A 916, A 917, A 918 et A 919, représentant une superficie globale de 73 646 m² (soit 7,3646 hectares) ; et les parcelles de M. Hervé GUILLAUDIN, cadastrées C 829, C 838 et C 957, représentant une superficie globale de 87 459 m² (soit 8,7459 hectares).

Afin de permettre à l'Office National des Forêts (ONF) d'effectuer l'ensemble des démarches consécutives à cet échange de parcelles boisées, il convient de compléter la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2013.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

Demande l'application et la distraction du régime forestier pour l'ensemble des parcelles concernées par cet échange.

Divers et communications

Néant

La séance est levée à 20 h 50